

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal

N° du Plan : 598

Concession N° Répertoire : 405

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par Mme Veuve SENILLOU Gabrielle née BEAUGER

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de elle même et sa famille

ARRÊTE :

Article premier. — il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de ~~.....~~ ~~.....~~ perpétuelle à compter du 10 Mai 1972 de ~~.....~~ deux mètres superficiels.

Article 2. — Cette concession est accordée à titre de (1) :
 — concession nouvelle.
 — renouvellement de la concession accordée le ~~.....~~ et expirant le ~~.....~~
 — conversion de la concession accordée le ~~.....~~ et expirant le ~~.....~~

Article 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de CENT CINQUANTE FRANCS qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° 190 du 10 Mai 1972

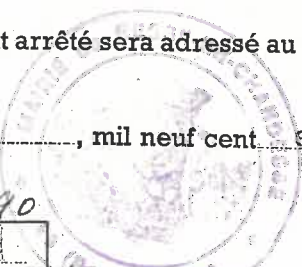
Article 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le dix mai, mil neuf cent soixante deux
 Le Maire

à 16,60% = 24,90

Enregistré à ISSOIRE
 le 16 MAI 1972 19 F° 61 Cse 152/3
 Reçu vingt quatre francs quatre vingt dix
 Le Receveur de l'Enregistrement,
 Jean



glect
Senilou
 Le Concessionnaire;

(1) Rayer les mentions inutiles.